



Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Éducation religieuse en milieu scolaire catholique, 1^{re} partie

Annexe D – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Octobre 2022



This document is available in English under the title
Religious Education in Catholic Schools, Part I.

Table des matières

Préface	1
Introduction	2
Section A : Fondements des cours menant à une QA	3
Perfectionnement professionnel en Ontario	3
Contexte d'apprentissage de l'Ontario	5
Agrément : programme de qualification additionnelle	7
Section B : Conception des cours menant à une QA	8
Annexe D : Qualifications de spécialiste en trois parties	8
Exigences liées aux cours menant à une QA	8
Ressources	16
Annexe 1	17



Préface

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des rédactrices et rédacteurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours, ainsi que des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Les lignes directrices sont divisées en deux sections :

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Cette section expose les éléments fondamentaux du contenu du cours. Le système d'éducation de l'Ontario tient compte de ces éléments pour favoriser le bien-être du pédagogue et de l'apprenant; ils sont essentiels à la création d'un milieu d'apprentissage sûr, accueillant et inclusif pour tous les apprenants et les pédagogues.

Section B : Conception des cours menant à une QA

Cette section examine les dispositions réglementaires et les concepts de base qui forment les conditions d'agrément pour tous les cours menant à une QA. Elle expose également les éléments particuliers du contenu qui permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences relatives au cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours et le terme «apprenant» fait référence aux élèves.

Introduction

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autorèglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- écoles publiques de langue française
- écoles publiques de langue anglaise
- écoles catholiques de langue française
- écoles catholiques de langue anglaise
- écoles des Premières Nations
- écoles provinciales
- écoles privées
- écoles indépendantes
- milieux urbains
- milieux ruraux
- régions éloignées.

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le règlement.

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Placer les intérêts et le bien-être des apprenantes et apprenants au premier plan est au cœur de l'enseignement en Ontario.

Perfectionnement professionnel en Ontario

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante. Les pédagogues participent à des activités de perfectionnement professionnel dans l'objectif d'améliorer le rendement des apprenants de la province.

Les pédagogues suivent un programme de formation initiale à l'enseignement de quatre sessions afin d'obtenir les qualifications requises pour enseigner en Ontario. Tout au long de leur carrière, ils continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel adoptant diverses formes, dont des séances offertes par le ministère de l'Éducation, par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires; des lectures professionnelles; et des cours menant à une QA.

Les cours menant à une QA sont conçus par des pédagogues et ont pour objectif de guider et d'améliorer l'exercice professionnel. Ces cours permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et compétences en matière de conception et de mise en œuvre de programmes spécifiques. Ils soutiennent également l'exercice professionnel en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative.

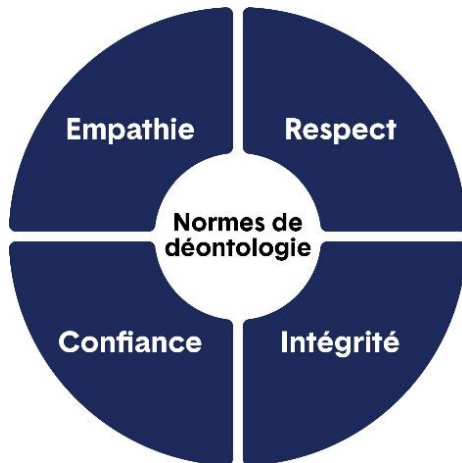
Les pédagogues s'appuient sur les *Fondements de l'exercice professionnel* pour guider leur perfectionnement professionnel.

Le cours menant à la QA *Éducation religieuse en milieu scolaire catholique, 1^{re} partie* reflète **les théories et processus d'apprentissage des adultes** qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et le questionnement. Les instructeurs facilitent les pratiques d'apprentissage chez les adultes, ce qui permet aux candidats de vivre des expériences d'apprentissage basées sur le questionnement et liées à l'enseignement aux apprenants, à leur apprentissage et à leur évaluation.

Cadre de formation de la profession enseignante

Le *Cadre de formation de la profession enseignante* décrit les occasions et processus qui appuient le perfectionnement professionnel continu des pédagogues. Les cours menant à une QA permettent aux pédagogues de mettre à profit et de faire progresser leurs connaissances, leurs compétences, leurs pratiques et leurs valeurs.

Normes de déontologie de la profession enseignante



Normes d'exercice de la profession enseignante



Vous pouvez consulter ces ressources fondées sur les normes sur le [site web de l'Ordre](#).

Contexte d'apprentissage de l'Ontario

Les pédagogues de l'Ontario reconnaissent que l'apprentissage des apprenantes et apprenants est influencé par leurs forces, leurs besoins, leurs champs d'intérêt et leurs identités. L'éducation en Ontario est complexe et dynamique. Les écoles de l'Ontario sont des communautés d'apprentissage qui reflètent la diversité de la province. Le *Code des droits de la personne de l'Ontario* sert de fondement à une éducation équitable, inclusive et accessible.

La profession enseignante en Ontario continue d'évoluer en réponse à la diversité actuelle et changeante des apprenantes et apprenants. Ainsi, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques. Grâce au perfectionnement professionnel continu, ils approfondissent leur compréhension des principes énoncés ci-dessous. Ce faisant, ils enrichissent leurs pratiques professionnelles pour appuyer l'apprentissage et pour favoriser le bien-être de chaque apprenant.

Fondement antioppression

Un fondement antioppression reconnaît que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice et d'inégalité. Il reconnaît que des préjugés et des suppositions liés au pouvoir et aux privilèges influencent l'apprentissage des pédagogues et des apprenants, et ont une incidence sur leur bien-être. Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle commune de cerner et de remettre en question les obstacles individuels et systémiques afin d'appuyer l'apprentissage, et de favoriser le bien-être et l'inclusion de chaque apprenant.

Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action

Les pédagogues de l'Ontario ont la responsabilité de s'appuyer sur le rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et d'aligner leur pratique professionnelle sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ils s'engagent dans une action réconciliatrice authentique en explorant et en intégrant les histoires, les perspectives et les systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans l'enseignement et l'apprentissage. En tant que partenaires de traité, les pédagogues reconnaissent que la conversation et la collaboration avec les communautés autochtones les guideront sur la voie de la réconciliation.

Politique d'aménagement linguistique

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux membres de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident le droit à une instruction dans leur langue maternelle.

En Ontario, la Politique d'aménagement linguistique (PAL) définit le mandat unique des écoles de langue française. Les pédagogues agissent à titre d'ambassadeurs et promeuvent la langue française et la culture francophone auprès des apprenantes et apprenants. Ils approfondissent leur compréhension de l'identité linguistique et culturelle des apprenants francophones. Ils développent ensemble un sentiment d'appartenance à la francophonie en Ontario, au Canada et dans le reste du monde.

Accessibilité pour tous

L'accessibilité pour tous est ancrée dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. L'accessibilité, l'inclusion, l'équité et la diversité sont des éléments fondamentaux de l'enseignement et de l'apprentissage au quotidien.

L'accessibilité crée des occasions pour tous les apprenants de participer pleinement à leur apprentissage, de mettre en valeur leurs capacités et de bénéficier de tous les aspects du système d'éducation. La mise en œuvre de stratégies d'adaptation, de contenus accessibles et d'une conception inclusive pour l'enseignement et l'apprentissage tient compte des forces et des besoins de chaque apprenant.

Apprentissage pour tous : éducation de l'enfance en difficulté

Les pédagogues croient que tous les élèves peuvent apprendre. Comme le prévoit la *Loi sur l'éducation*, les pédagogues sont tenus de fournir des programmes et des services qui sont adaptés aux forces et aux besoins de chaque apprenant. Des pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur des faits et centrées sur l'apprenant offrent des occasions équitables pour tous. Des milieux d'apprentissage inclusifs respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement intellectuel, social, affectif et physique.

Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre* ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.
3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.
 - 5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.
6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

Section B : Conception des cours menant à une QA

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, comme approuvé par le registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre réussit un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

Annexe D : Qualifications de spécialiste en trois parties

Les cours en trois parties de l'annexe D (voir Annexe 1) menant à une qualification de spécialiste permettent aux pédagogues :

- d'améliorer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences, tel qu'énoncé dans la ligne directrice du cours *Éducation religieuse en milieu scolaire catholique, 1^{re} partie*;
- d'étendre leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences pour concevoir et mettre en œuvre des occasions d'apprentissage, tel qu'énoncé dans la ligne directrice du cours *Éducation religieuse en milieu scolaire catholique, 2^e partie*;
- de mettre en œuvre leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences dans un rôle de leadership, comme énoncé dans la ligne directrice du cours *Éducation religieuse en milieu scolaire catholique, spécialiste*.

Exigences liées aux cours menant à une QA

Le cours menant à la QA *Éducation religieuse en milieu scolaire catholique, 1^{re} partie* permet aux candidates et candidats de faire progresser leurs pratiques professionnelles au moyen d'un apprentissage ciblé dans les domaines suivants :

- la connaissance du curriculum;
- les stratégies pédagogiques;
- le milieu d'apprentissage.

Le présent cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

Dans le cours menant à la QA en *Éducation religieuse en milieu scolaire catholique*, le *Cadre conceptuel de l'éducation religieuse en milieu scolaire catholique* (Schéma 1) présente sept composantes fondamentales servant à l'élaboration d'un cours intégré et fondé sur l'apprentissage par l'expérience et par l'enquête. En plus de soutenir et de renforcer les connaissances, le jugement et les pratiques professionnels, ce cadre conceptuel constitue une représentation intégrée des concepts clés et de l'orientation associés à l'éducation religieuse en milieu scolaire catholique. Chaque communauté linguistique l'interprète selon ses besoins et sa réalité respectifs.



Schéma 1 : Cadre conceptuel pour les cours menant à une QA en Éducation religieuse en milieu scolaire catholique

Symbolisme du cadre conceptuel pour l'éducation religieuse en milieu scolaire catholique

Le cadre conceptuel pour le cours menant à une QA en Éducation religieuse en milieu scolaire catholique s'inspire du récit biblique de la route vers Emmaüs. Ce récit nous rappelle que développer une relation avec le Christ est un parcours personnel que l'on réalise en marchant ensemble sur le chemin de la foi. Le vitrail central représente la lumière du Christ qui rayonne dans l'obscurité et montre Jésus qui accompagne les deux disciples à Emmaüs. Les vitraux avoisinants avec des personnages bibliques et des représentations symboliques sacrées illustrent les sept composantes fondamentales du cours permettant de transmettre l'histoire sainte aux fidèles. Ces représentations reflètent le lien entre le récit d'Emmaüs et l'Éducation religieuse en milieu scolaire catholique.

Éducation religieuse en milieu scolaire catholique, 1^{re} partie permet aux candidats d'améliorer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières par rapport aux éléments requis suivants:

Fondement antioppression

- théories et pédagogies se rapportant aux nombreuses formes d'oppression appliquées à la conception, l'évaluation et la mise en œuvre de programmes et pratiques
- aborder les préjugés, la discrimination et les barrières individuels et systémiques ainsi que les manifestations de pouvoir et privilège.

Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante

- importance des Normes de déontologie de la profession enseignante et des Normes d'exercice de la profession enseignante comme fondements théoriques
- identité professionnelle, connaissances et leadership éthiques, et pratiques et efficacité collectives, comme l'énoncent le *Cadre de formation de la profession enseignante* pour guider la planification de programme
- prise de décision éthique éclairée par l'enseignement catholique sur les questions éthiques et morales.

Histoires, perspectives et systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuits

- inclusion respectueuse des histoires, perspectives et systèmes de connaissance des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans les processus pédagogiques et les processus d'apprentissage
- connaissances de la *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- sensibilisation à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Politique d'aménagement linguistique (PAL)

- mandat des écoles de langue française de l'Ontario et les politiques connexes à l'éducation religieuse en milieu scolaire catholique
- processus et pratiques liés à l'enseignement et l'apprentissage en milieu minoritaire afin de développer l'identité francophone de l'apprenant
- environnement d'apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation.

Curriculum de l'Ontario ainsi que les politiques, cadres, lignes directrices, stratégies et ressources actuels qui y sont liés du ministère de l'Éducation

- intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation liés à l'éducation religieuse en milieu scolaire catholique
- curriculum, des politiques, des cadres de travail, des stratégies et des ressources de l'Ontario, dans la perspective de la mission de l'éducation catholique et des politiques, lignes directrices et programmes des conseils scolaires catholiques

- politiques, processus et pratiques pour promouvoir l'ouverture à l'innovation, à des approches pédagogiques culturellement inclusives et à la démocratisation du savoir
- intégration du curriculum et des programmes d'éducation religieuse pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage
- sens de l'Église véhiculé tout au long de l'histoire ainsi que dans les documents officiels de l'Église, le curriculum et la pédagogie
- intégration de l'enseignement social catholique et des valeurs de l'Évangile dans l'ensemble du curriculum et des expériences scolaires
- intégration des attentes des diplômés d'une école catholique ainsi que les politiques et documents de l'Assemblée des évêques catholiques de l'Ontario, de l'Institute for Catholic Education et des conseils scolaires catholiques de la province.

Législation et règlements de l'Ontario actuels

- législation pertinente (p. ex., Code des droits de la personne de l'Ontario et *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, c.15, *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*) et politiques à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne, l'accessibilité et la protection de la vie privée pour tous
- obligations légales et responsabilités éthiques des candidats conformément à la législation et aux pratiques provinciales en vigueur.

Accessibilité pour tous

- responsabilités éthiques liées à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées* de l'Ontario
- soutiens et technologies d'assistance qui appuient l'apprentissage et favorisent l'inclusion.

Apprentissage pour tous – éducation de l'enfance en difficulté

- stratégies (p. ex., conception universelle de l'apprentissage, apprentissage par l'expérience, différenciation pédagogique et enquête) et des services qui répondent aux intérêts et besoins de chaque apprenant
- processus inclusifs pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'enseignement individualisé (PEI) et du plan de transition de l'apprenant qui incluent la voix et le point de vue de tous concernés
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des droits et les transitions.

Mise en application des recherches en éducation

- recherches et littératures courantes liées aux pratiques professionnelles, politiques et pédagogies qui se rapportent à l'éducation religieuse en milieu scolaire catholique
- recherches qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société et leurs incidences sur l'apprentissage et le bien-être
- fondement théorique pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques en appui à l'apprentissage.

Mise en application des théories d'apprentissage et d'enseignement

- théories et pratiques liées à la pédagogie et l'andragogie à l'appui de l'apprentissage dans une perspective d'apostolat personnel
- cadres de travail théoriques et principes fondamentaux liés à l'éducation religieuse en milieu scolaire catholique
- théories sur le développement et le façonnement de l'identité afin d'appuyer le bien-être, l'efficacité et la responsabilisation de l'apprenant
- théories d'apprentissage pour développer le profil et les identités de l'apprenant
- compréhension pratique et théorique de la foi afin d'approfondir la pratique de l'enseignement, le leadership et les stratégies d'apprentissage pour l'éducation religieuse et la pastorale.

La Bible comme Écriture sainte

- compréhension de la Parole de Dieu comme révélation
- origines, structures et éléments des Écritures communes (Ancien Testament) et du Nouveau Testament
- méthodes et processus exégétiques pour interpréter de manière critique les textes bibliques
- liens entre les textes bibliques, les croyances fondamentales de la foi catholique et le cheminement dans la foi
- réflexion sur la révélation de Dieu, l'incarnation de Jésus et le sens de la création à travers la Bible
- pratique d'utilisation de la Bible comme outil pédagogique interdisciplinaire
- réflexion pour lier le texte à notre histoire et notre histoire personnelle et son application dans le monde réel
- relation spirituelle avec la Parole vivante de Dieu et la prière à l'aide de l'Écriture.
- Bible en tant que Parole de Dieu, la révélation de Dieu à l'humanité, l'histoire du salut, l'incarnation de Jésus et l'histoire de la relation de Dieu avec le peuple juif et les premières communautés chrétiennes.

Vie spirituelle, sacramentelle et liturgique

- importance de la prière méditative pour ressentir la présence de Dieu dans la vie de nos apprenants et en nous
- importance des sacrements dans l'Église et la vie catholique
- place de l'Écriture dans la prière et la liturgie sacramentelle, la vie quotidienne et la création
- composantes et les origines de la liturgie (p. ex., l'Eucharistie, la liturgie de la Parole, les sacrements d'initiation)
- relation avec Jésus-Christ au cœur de la spiritualité et de l'enseignement du pédagogue catholique
- différentes spiritualités qui se reflètent dans l'Écriture sainte, la tradition et le monde.

Passé, présent et avenir de l'Église

- compréhension du milieu scolaire catholique en tant qu'agent de l'Église au sens large et participation à la mission œcuménique
- histoire de l'éducation catholique en Ontario et au Canada en reconnaissant l'action du Saint-Esprit à l'œuvre dans l'Église et dans le monde
- histoire de l'Église des premières communautés chrétiennes à aujourd'hui
- signification de l'Écriture sainte, des croyances et des pratiques de la foi catholique tout au long de l'histoire de l'Église
- documents officiels de l'Église, y compris les documents du Vatican II dans le cadre de la pratique professionnelle et l'enseignement sur le dialogue interconfessionnel et l'œcuménisme
- doctrines du Symbole de Nicée et du Symbole des Apôtres, en reconnaissant que ces symboles sont des professions de la foi catholique
- relation entre l'Église catholique, d'autres confessions chrétiennes et les religions mondiales.

Éthique et morale

- textes bibliques et théologiques relatifs à l'éthique, à la morale, au processus de discernement moral et à la formation de la conscience
- expériences vécues liées à l'évolution des enseignements moraux et sociaux de l'Église catholique
- analyses des enjeux éthiques et moraux actuels, et des responsabilités écologiques selon la perspective de l'enseignement social catholique.

Foi en action

- intégration des principes et pratiques de la pastorale pour l'éducation catholique
- comment la foi en action nous appelle à partager notre foi, à poser des questions courageuses et à témoigner de l'Évangile par le questionnement, l'expérience communautaire et la réflexion théologique.

Cheminement dans la foi

- compréhension du fait que c'est le baptême qui nous confère notre identité chrétienne et qui fait de nous des disciples
- importance des célébrations de la foi (spirituel et sacramentel), des joies, des processus, des défis et des responsabilités propres au cheminement chrétien spirituel pour les pédagogues catholiques
- discernement et réflexion spirituels concernant la prière spirituelle, l'Écriture et l'expérience personnelle
- formes de prière qui enrichissent la vocation et le bien-être des pédagogues catholiques
- importance du perfectionnement professionnel et de l'apprentissage la vie durant pour enrichir le parcours confessionnel des pédagogues catholiques.

Pédagogie centrée sur l'apprenant

- processus et pratiques pour comprendre les curiosités et les expériences de l'apprenant afin de les engager à atteindre leurs objectifs d'apprentissage en matière de formation spirituelle dans les écoles catholiques
- programmes et processus qui lient le curriculum aux habiletés, aux intérêts, aux forces, au questionnement et aux besoins de chaque apprenant
- stratégies qui respectent le développement, les identités, les choix et le bien-être de chaque apprenant.

Soutiens pour l'apprenant

- politiques, processus et pratiques pour favoriser le développement cognitif, social, affectif et physique de l'apprenant
- programmes qui répondent aux expériences, aux identités, aux besoins et au bien-être de l'apprenant
- pédagogies critiques et pratiques qui appuient le bien-être et l'efficacité de l'apprenant.

Pédagogie et évaluation

- pratiques pédagogiques pour favoriser l'acquisition des compétences linguistiques en français (p. ex., communication orale, interpréter l'information, exprimer des idées et interagir avec les autres) ainsi que le développement du bilinguisme additif de l'apprenant
- conception et mise en œuvre de programmes qui s'alignent avec les principes et processus énoncés dans le curriculum et les politiques de l'Ontario
- processus et pratiques adaptés et axés sur la culture pour offrir des occasions d'apprentissage qui respectent les styles d'apprentissage, les voix et les perspectives de chaque apprenant
- pratiques d'évaluation et la formation de l'éducation dans la foi pour :
 - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter son enseignement (évaluation au service de l'apprentissage)
 - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation en tant qu'apprentissage)
 - porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (évaluation de l'apprentissage)
- stratégies pour souligner l'importance de l'apprentissage par l'enquête et des compétences transférables
- pratiques pédagogiques et outils d'apprentissage pour aider à vivre sa foi par l'éducation religieuse et la pastorale scolaire
- ressources et pratiques pédagogiques pour appuyer l'éducation catholique.

Planification des itinéraires d'études et des transitions

- processus et pratiques qui appuient toutes transitions
- conception du curriculum basée sur les objectifs d'apprentissage et de carrière des apprenants
- programmes et occasions d'apprentissage pour tous les itinéraires d'études

- pratiques pour développer les compétences transférables afin de soutenir l'apprentissage toute la vie.

Milieu d'apprentissage sécuritaire, équitable et inclusif

- politiques et processus pour créer et soutenir des milieux d'apprentissage qui respectent la diversité et qui encouragent la pensée critique
- milieux d'apprentissage inclusifs qui facilitent l'apprentissage et favorisent la responsabilisation et les perspectives de l'apprenant
- pratiques pour appuyer des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires pour les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tuteurs, les Aînés, et les Gardiennes et Gardiens du savoir
- milieu d'apprentissage et de vie qui nourrit les connaissances, les compétences et les qualités interpersonnelles à la lumière des valeurs évangéliques
- climat scolaire équitable et inclusif fondé sur la dignité humaine inhérente.

Enseignement et apprentissage basés sur les principes de l'apprentissage électronique

- intégration de technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- ressources technologiques et de communication pour améliorer les connaissances professionnelles en appui à l'apprentissage et la responsabilisation
- utilisation éthique de la technologie à l'appui de la sécurité, de la protection de la vie privée et du bien-être des apprenants
- utilisation des médias sociaux et des technologies sous l'angle de l'enseignement catholique moral, éthique et social.

Pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture

- approche culturelle de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture qui reflètent une compréhension des diverses identités de chaque apprenant
- ressources pédagogiques culturellement inclusives qui appuient l'apprentissage pour favoriser l'engagement et le bien-être
- sensibilisation à l'appropriation culturelle et l'appréciation culturelle
- comment la foi est une réalité vécue personnellement et est intimement liée à sa propre culture
- ressemblances et différences entre les principes fondamentaux du christianisme et ceux des différentes religions du monde, tout en mettant l'accent sur l'importance que l'Église catholique accorde au mouvement œcuménique et au dialogue interreligieux.

Justice sociale et citoyenneté démocratique

- politiques liées à la citoyenneté démocratique à l'échelle locale, nationale et mondiale
- processus et pratiques qui encouragent la voix et le choix, respectent la diversité et favorisent la justice sociale de l'apprenant
- stratégies pour l'établissement de consensus, de la démocratie participative et de l'autonomisation dans les écoles et la communauté.

Durabilité environnementale

- responsabilités partagées et partenariats qui favorisent la justice écologique, comme l'énoncent les *Fondements de l'exercice professionnel*
- intégration de politiques, pédagogies et pratiques liées à la durabilité environnementale
- processus qui engagent les apprenants en tant que citoyens actifs et tournés vers le monde dans le soutien de la durabilité environnementale et économique
- sens de la création et de nos responsabilités écologiques communes, tel qu'énoncé dans la Bible et la théologie.

Responsabilité partagée pour l'apprentissage

- processus et pratiques pour favoriser la communication et la collaboration avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, les Gardiennes et Gardiens du savoir, la paroisse et la communauté en appui à l'apprentissage
- partenariats avec les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, les Gardiennes et Gardiens du savoir, et la paroisse qui valorisent une prise de décision partagée, la confidentialité, la défense des droits
- répercussions d'«appartenance» à une communauté en tant que réalité théologique dans la formation de la foi et de la communauté confessionnelle
- contribution des écoles catholiques à la société.

Communautés d'apprentissage professionnel

- communautés d'apprentissage professionnel qui favorisent la pédagogie critique et l'efficacité collective
- recherche et leadership pour avancer sa pratique professionnelle par l'enquête collaborative, le dialogue et l'innovation continus
- processus, pratiques et stratégies pour encourager la collaboration avec les membres du personnel scolaire à l'appui de l'apprentissage, du bien-être et du leadership
- intégration de l'Écriture et de la prière dans le contexte de la pratique personnelle et professionnelle
- stratégies visant à prioriser l'éducation religieuse.

Ressources

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la QA Éducation religieuse en milieu scolaire catholique, 1^{re} partie sont accessibles sur le site web de [l'Ordre](#) et le site web du [ministère de l'Éducation de l'Ontario](#).

Annexe 1

Continuum d'apprentissage dans les cours menant à une QA de l'annexe D

Considérations

- cohérence entre les trois parties des cours de l'annexe D pour :
 - appuyer le développement et la progression des connaissances ainsi que la mise en œuvre et le leadership;
 - soutenir les candidats qui suivent les parties du cours auprès de différents fournisseurs.
- l'expérience professionnelle et les besoins d'apprentissage des candidats en lien avec les éléments requis du cours menant à une QA.

Annexe D, 1^{re} partie

Annexe D, 2^e partie

Annexe D, spécialiste – Leadership

Apprendre et appliquer



Appliquer et étendre



Diriger et mener des recherches

Que doivent savoir les
candidats sur la matière?
Développer ses
connaissances du
contenu



Que doivent savoir de
plus les candidats?
Approfondir ses
connaissances et mettre
en place des stratégies



Comment les candidats
deviennent-ils des
leaders dans la matière?
Développer ses
compétences en
leadership

Contenu dirigé par
l'instructeur (expert dans
la matière)



Contenu dirigé par
l'instructeur et les
candidats



Contenu dirigé par les
candidats avec le soutien
de l'instructeur

Coconstruction des
objectifs d'apprentissage
menée par l'instructeur



Responsabilité des
objectifs d'apprentissage
liés à la matière partagée
entre les instructeurs et
les candidats



Objectifs d'apprentissage
développés par les
candidats afin de
transmettre leurs
connaissances à autrui

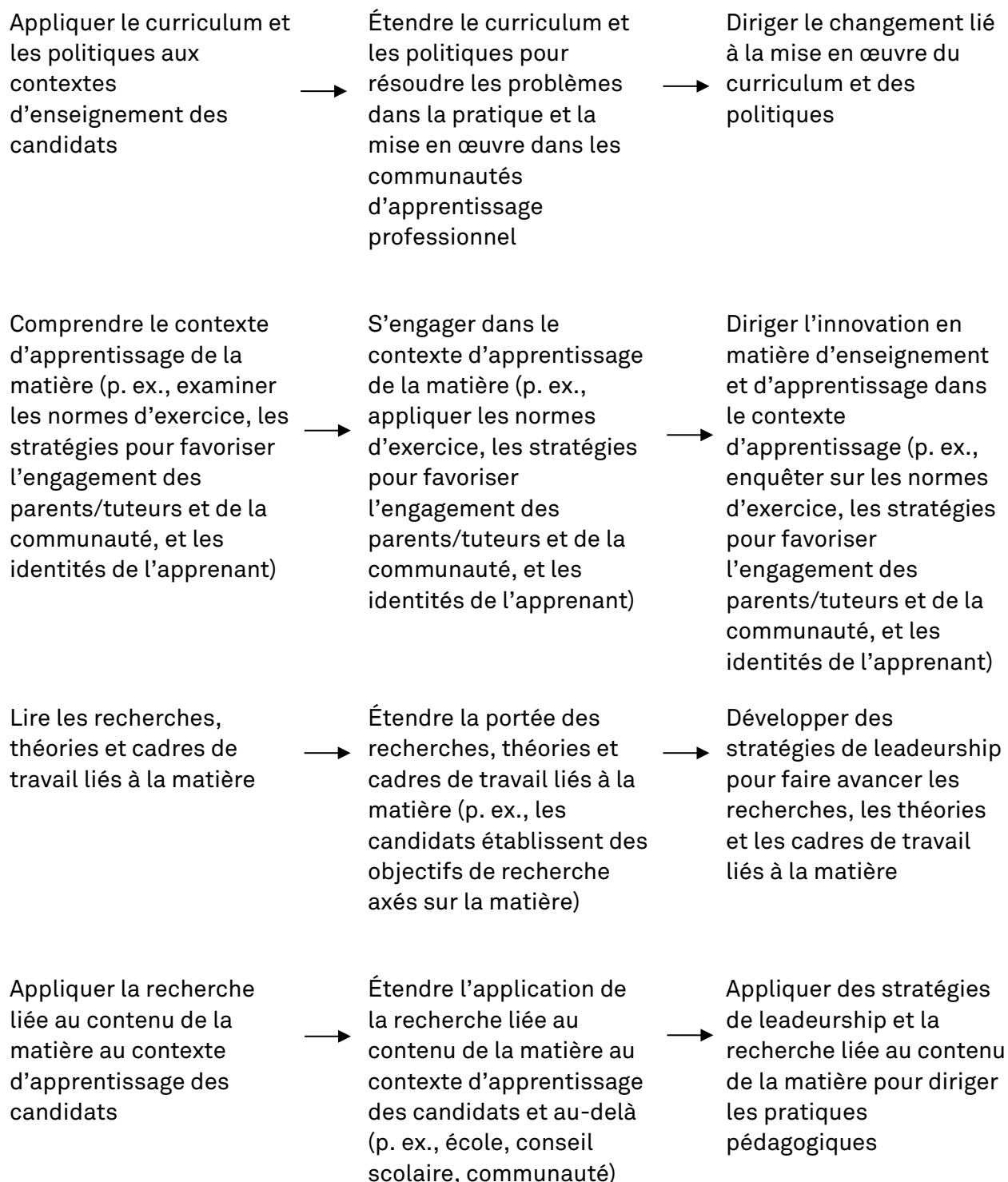
Comprendre la législation
et les politiques
pertinentes



Approfondir ses
connaissances de la
législation et des
politiques pertinentes



Analyser la législation et
les politiques pertinentes
et mesurer les
répercussions à l'échelle
de l'école et du système



Continuum d'apprentissage dans les cours menant à une QA de l'annexe D

Texte conforme aux dispositions de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* :

Annexe D, 1^{re} partie

Il s'agit du premier niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.

Apprendre et appliquer

- Que doivent savoir les candidats sur la matière? Développer ses connaissances du contenu
- Contenu dirigé par l'instructeur (expert dans la matière)
- Coconstruction des objectifs d'apprentissage menée par l'instructeur
- Comprendre la législation et les politiques pertinentes
- Appliquer le curriculum et les politiques aux contextes d'enseignement des candidats
- Comprendre le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., examiner les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Lire les recherches, théories et cadres de travail liés à la matière
- Appliquer la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats.

Annexe D, 2^e partie

Il s'agit du deuxième niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.

Appliquer et étendre

- Que doivent savoir de plus les candidats? Approfondir ses connaissances et mettre en place des stratégies
- Contenu dirigé par l'instructeur et les candidats
- Responsabilité des objectifs d'apprentissage liés à la matière partagée entre les instructeurs et les candidats
- Approfondir ses connaissances de la législation et des politiques pertinentes
- Étendre le curriculum et les politiques pour résoudre les problèmes dans la pratique et la mise en œuvre dans les communautés d'apprentissage professionnel

- S'engager dans le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., appliquer les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Étendre la portée des recherches, théories et cadres de travail liés à la matière (p. ex., les candidats établissent des objectifs de recherche axés sur la matière)
- Étendre l'application de la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats et au-delà (p. ex., école, conseil scolaire, communauté).

Annexe D, spécialiste – Leadership

Il s'agit du troisième niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.

Diriger et mener des recherches

- Comment les candidats deviennent-ils des leaders dans la matière? Développer ses compétences en leadership
- Contenu dirigé par les candidats avec le soutien de l'instructeur
- Objectifs d'apprentissage développés par les candidats afin de transmettre leurs connaissances à autrui
- Analyser la législation et les politiques pertinentes et mesurer les répercussions à l'échelle de l'école et du système
- Diriger le changement lié à la mise en œuvre du curriculum et des politiques
- Diriger l'innovation en matière d'enseignement et d'apprentissage dans le contexte d'apprentissage (p. ex., enquêter sur les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Développer des stratégies de leadership pour faire avancer les recherches, les théories et les cadres de travail liés à la matière
- Appliquer des stratégies de leadership et la recherche liée au contenu de la matière pour diriger les pratiques pédagogiques.



**Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario**

L'organisme de réglementation
de l'enseignement en Ontario

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416-961-8800
Télécopieur : 416-961-8822
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222
info@oeeo.ca
oeeo.ca



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/pifr](https://www.pinterest.ca/oct-oeeo.ca/pifr)



[oct-oeeo.ca/twfr](https://twitter.com/oct-oeeo.ca/twfr)



[oct-oeeo.ca/ytfr](https://www.youtube.com/oct-oeeo.ca/ytfr)



[oct-oeeo.ca/igfr](https://www.instagram.com/oct-oeeo.ca/igfr)



[oct-oeeo.ca/lifr](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo.ca/lifr)